BIOSÉCURITÉ :
Protéger votre troupeau de basse-cour

Mis à jour le 22 janvier 2025

L'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) a été détectée chez des oiseaux sauvages aquatiques, des oiseaux d'élevage ou les deux dans l'ensemble du pays. La surveillance de l'IAHP chez les oiseaux d'élevage et sauvages au Massachusetts est en cours.

Toute la volaille d'élevage du Massachusetts risque d'être exposée à l'IAHP.

Une bonne biosécurité est nécessaire pour protéger vos oiseaux et votre installation contre le virus.

L'influenza aviaire peut toucher les oiseaux sauvages ou d'élevage ainsi que les mammifères. La plupart des volailles, y compris les poulets, les dindes, les pintades et le gibier à plumes comme les faisans, meurent dans les jours qui suivent l'exposition à l'IAHP. Les canards sauvages et d'élevage, ainsi que certaines autres espèces, peuvent être infectés sans jamais paraître malades. Les volailles d'élevage sont exposées à l'IAHP par contact avec des oiseaux infectés, leurs excréments ou leurs plumes. Les pâturages, les cours, les étangs et les équipements sont facilement contaminés par le virus de l'IAHP. Des humains ont été infectés par le virus de l'IAHP aux États-Unis, bien que la plupart d'entre eux aient eu un contact substantiel avec des volailles ou des vaches laitières infectées et que la plupart des infections aient été bénignes. Les humains peuvent également, par inadvertance, mettre en contact du matériel contaminé par l'IAHP avec des oiseaux d'élevage ou des vaches laitières en utilisant du matériel, des vêtements et des chaussures contaminés, ainsi que des pneus de véhicules. Les mammifères qui se nourrissent d'oiseaux morts infectés peuvent également être infectés. Le bétail laitier au Texas a été identifié comme ayant été infecté par l'IAHP (H5N1) au printemps 2024 et les mouvements de bétail ont propagé le virus à d'autres États. Le partage d'équipements, de véhicules et de personnel joue un rôle dans cette propagation. Les volailles sont très sensibles à toutes les versions de ce virus.

Pratiquer la biosécurité signifie prendre les mesures nécessaires pour réduire les risques de transmission de maladies infectieuses à l'intérieur ou à l'extérieur de l'exploitation. La première étape consiste à identifier les moyens d'atténuer les risques les plus importants que l'influenza aviaire fait courir à vos oiseaux ou à votre exploitation.

Réduire les risques pour le troupeau

- **Il est essentiel d'empêcher les oiseaux d'élevage d'avoir accès aux étangs, cours d'eau et zones humides fréquentés par le gibier sauvage aquatique. L'exposition à ces zones a été le lien commun à toutes les infections des troupeaux d'élevage en Nouvelle-Angleterre. <u>Laisser son troupeau « en liberté » présente un risque important d'exposition à l'IAHP. Les conséquences peuvent être mortelles.</u>**
- N'introduisez jamais d'oiseaux adultes dans un troupeau établi à moins qu'ils n'aient été isolés pendant 30 jours et/ou testés comme étant exempts de maladie. Traitez les oiseaux revenant d'expositions comme s'ils étaient nouveaux dans le troupeau.
- N'hébergez pas ensemble des espèces différentes (par exemple, des poulets avec des dindes ou des oiseaux aquatiques).
- Empêchez les visiteurs d'accéder à vos enclos ou à vos poulaillers. Ne visitez pas d'autres élevages de volailles.
- Confinez les oiseaux à l'intérieur (poulailler couvert, enclos ou dépendance).
- Ne partagez ni matériel, ni fournitures, ni véhicules avec d'autres propriétaires d'oiseaux.
- Utilisez un pédiluve désinfectant avant d'entrer dans le poulailler ou dans d'autres zones avicoles.
- Nettoyez et désinfectez tout le matériel, les chaussures, les vêtements et les véhicules avant d'entrer dans les zones avicoles.

- Enlevez la saleté et le fumier des surfaces avant de les désinfecter. « La saleté ne se nettoie pas. »
- Pratiquez la méthode « tous dedans, tous dehors » lors d'un changement de troupeau. Débarrassez-vous de tous les oiseaux et désinfectez le poulailler avant d'accueillir de nouveaux oiseaux.
- Vérifiez la présence de parasites tous les mois et traitez-les le cas échéant. Utilisez une zone de dépoussiérage pour prévenir les parasites externes.
- Empêchez les insectes et les animaux tels que les animaux domestiques, les rongeurs et les animaux sauvages, en particulier les oiseaux sauvages, d'entrer dans le poulailler et de s'y nourrir.

Mesures de biosécurité de bon sens

- Gardez vos oiseaux dans un environnement sûr.
- Assurez-vous que toutes les personnes qui s'occupent de vos oiseaux respectent tous les plans de biosécurité pour votre troupeau. Suivez les protocoles de biosécurité chaque fois que vous entrez dans des zones avicoles.
- Portez des vêtements et des chaussures spécifiques lorsque vous travaillez avec vos oiseaux.
- Nettoyez les aliments renversés et découragez les oiseaux sauvages d'accéder aux zones d'alimentation et de volailles.
- Ne nourrissez pas vos oiseaux avec des graines renversées à l'extérieur. Jetez-les !
- N'entrez pas dans vos poulaillers et ne manipulez pas vos oiseaux ou votre matériel après avoir chassé, pêché ou avoir été en contact avec d'autres oiseaux ou des zones fréquentées par des oiseaux sauvages.
- N'achetez jamais d'oiseaux provenant de sources inconnues, comme des ventes aux enchères ou d'autres marchés d'oiseaux vivants.
- Prenez soin des oiseaux par ordre d'âge et de santé, du plus jeune au plus âgé. Hébergez les oiseaux malades séparément et soignez-les en dernier. Dans l'idéal, une personne distincte devrait s'occuper des oiseaux malades.

Précautions à prendre pour la volaille en liberté

Les producteurs de volailles et les propriétaires d'oiseaux de basse-cour qui élèvent des oiseaux en plein air, dans des systèmes sans confinement, doivent éviter tout contact avec les oiseaux sauvages, en particulier les oiseaux aquatiques, et leurs déjections.

- Identifiez les zones à haut risque, notamment les zones humides situées le long des voies de migration, les zones où se rassemblent les oiseaux sauvages aquatiques ou les oiseaux de rivage, et les zones de production avicole à forte densité.
- Mettez en œuvre des mesures préventives dans les zones à haut risque :
    - Gardez les oiseaux à l'intérieur dans la mesure du possible.
    - Les enclos extérieurs doivent avoir des toits solides et des côtés grillagés ou en filet.
    - Fournissez des aliments et de l'eau à toutes les volailles non élevées en claustration dans une zone intérieure.
    - Empêchez l'accès aux ruisseaux, étangs et autres eaux de surface susceptibles d'être contaminés par les fientes d'oiseaux sauvages.
    - Installez et utilisez un pédiluve désinfectant avant d'entrer dans le poulailler ou dans d'autres zones avicoles. Il peut s'agir simplement d'un seau muni d'un couvercle sécurisé et d'une brosse à long manche pour frotter les chaussures avant l'entrée.

Ne mélangez pas vos oiseaux avec d'autres animaux de production !

Si votre troupeau est infecté par l'IAHP, il est possible que vous ne puissiez pas transporter le lait ou d'autres produits agricoles, à moins que vos oiseaux ne soient séparés et que vous ayez mis en place de bonnes pratiques de biosécurité.

Surveillez les signes de la maladie

Il est important de connaître les signes avant-coureurs de maladies telles que l'influenza aviaire. Les oiseaux atteints d'IAHP produisent davantage de virus au fil du temps. Une détection précoce permet d'éviter la propagation de la maladie. Recherchez les signes suivants :

- Augmentation du nombre de décès inexpliqués dans votre troupeau, avec ou sans symptômes
- Éternuements, respiration haletante, toux et/ou écoulement nasal
- Diminution de la consommation d'eau ou d'aliments
- Diarrhée aqueuse et verte
- Manque d'énergie ou calme inhabituel
- Baisse de la production d'œufs, ou œufs à coquille molle ou fine, difformes
- Gonflement autour des yeux, du cou ou de la tête
- Décoloration pourpre des caroncules, des crêtes et des pattes

Si vous avez des malades ou morts, contactez

MDAR
MASSACHUSETTS DEPARTMENT OF AGRICULTURAL RESOURCES

617-626-1795

Si vous suspectez une influenza aviaire

N'attendez pas ! Appelez immédiatement. Signalez les volailles malades ou mortes au Département des ressources agricoles du Massachusetts (MDAR), division de la santé animale, au 617-626-1795, ou via ce formulaire de signalement en ligne ou à l'USDA au -866-536-7593. Ne déplacez pas d'oiseaux à l'intérieur ou à l'extérieur de vos locaux.

Les décès d'oiseaux sauvages doivent être signalés au Département de la Pêche et de la Faune (MassWildlife) à l'aide du formulaire en ligne disponible sur mass.gov/reportbirds

Pour de plus amples informations

- Biosécurité : Défendre le troupeau - USDA : https://healthybirds.aphis.usda.gov/
- Biosécurité : Université de l'État de l'Iowa : https://poultrybiosecurity.org/
- Détections récentes d'IAHP : USDA : https://www.aphis.usda.gov/aphis/ourfocus/animalhealth/animaldisease-information/avian/avian-influenza/2022-hpai
- Politique de réponse à l'IAHP de l'USDA : https://www.aphis.usda.gov/aphis/ourfocus/animalhealth/emergencymanagement/hpai/fadprep-hpai

Préparé par le Département des ressources agricoles du Massachusetts 22-1-25 Photos utilisées avec l'autorisation de C. Sexton.